

Novembre 2022

## EDITO

Paludéennes, Paludéens,

La roue tourne et une nouvelle année se termine. Une nouvelle édition du **Téléthon est programmée le samedi 3 décembre à la Salle des Fêtes**. Nos associations y organisent notamment une Bourse aux Jouets et un Pot-au-feu le soir. Venez nombreux et n'hésitez pas à vous proposer si vous voulez participer à l'organisation de ce bel évènement.

**La Salle des Halles est terminée** et déjà quelques associations en ont pris possession (La *Clé des Mots*, les *Noceux Dau Marais*, le club de gymnastique). Cette salle rénovée donne entière satisfaction tant au niveau isolation et propreté qu'acoustique et esthétique. **Merci à tous ceux qui ont contribué à cette belle réalisation, en particulier les employés communaux.** Nous vous en donnerons les coûts réels dans un prochain *Point Info*.

**Nous vous invitons aux Vœux de la Commune le vendredi 6 janvier 2023 à 19h00 à la Salle des Fêtes.** Tous les habitants sont conviés, anciens comme nouveaux arrivants. **Ce sera l'occasion de vous rendre compte de ce qui a été accompli**, de ce que nous prévoyons de faire en 2023, de ce qu'il restera à engager à plus long terme et **bien sûr de partager ensemble vos idées et vos projets pour la commune.**

Les dimanche **11 et 25 décembre** prochain, le marché sera animé par *Charlotte Musique* et le **18 décembre** c'est *Jean Emmanuel* qui égaiera la Place de la Mairie.

**Bonne fin d'année à toutes et à tous,**

A bientôt,

François Bonnet  
& l'équipe municipale

## Nouveaux horaires de l'éclairage public

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité ; et considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ; par délibération du conseil municipal en date du 26 octobre 2022 et arrêté du maire en date du 9 novembre 2022, **il a été décidé que l'éclairage public serait éteint sur l'ensemble du territoire communal de 21 h 00 à 6 h 30 à compter du 1er décembre 2022.**

## Remplacement chez les agents municipaux

Julien Gauvreau, agent des espaces verts depuis plus d'un an a quitté son poste à la fin du mois d'octobre pour raisons familiales et il a été remplacé depuis le 2 Novembre par Arnaud Raballand.

**Nous souhaitons plein de bonnes choses à Julien dans sa nouvelle vie et la bienvenue à Arnaud dans sa nouvelle fonction.**

## Téléthon 2022



Les associations Paludéennes organisent le Téléthon le samedi 3 décembre 2022 à la Salle des Fêtes. Cette année le thème retenu est la couleur. Au programme, de 10h à 18h aura lieu une **Bourse aux Jouets**.

La participation est de 6€, intégralement reversée au Téléthon. *Renseignements et inscriptions au 06 26 14 02 32.*

Puis à **14h30, la traditionnelle sortie vélo avec nos Sapeurs-Pompiers**. Rendez-vous devant la Salle des Fêtes pour le départ.

Tout au long de la journée, **buvette et vente de gâteaux sur place**. Enfin, à **partir de 19h30 « Pot-au-feu »** à la Salle des Fêtes. Pour cette soirée la réservation est obligatoire, le tarif est de 16€ par personne (paiement à la réservation).

*Renseignements et inscriptions au 06 80 92 63 90.*

**Venez nombreux, ensemble on ne lâche rien !**

## Goûter de Noël des Aînés

Vous avez au moins 70 ans, nous vous invitons, vous et votre conjoint(e) à partager un moment de convivialité autour d'un GOÛTER de NOEL le **lundi 12 Décembre 2022 à 15H30 à la Salle des Fêtes**.

Merci de confirmer votre présence auprès du secrétariat de la mairie (05 49 35 32 15) de préférence avant le 3 Décembre 2022 et préciser si vous avez des problèmes de mobilité, nous organiserons votre transport.



## Soirée Jeux

**Rendez-vous vendredi 25 novembre de 20h00 à 23h00 à la mairie (salle du conseil municipal) pour une Soirée Jeux !** De 20h à 21h30 les jeux de société seront mis à l'honneur et à partir de 21h30 des tournois de jeux vidéo clôtureront la soirée. Cet événement est organisé par la commune et le Centre Socio Culturel du Pays Mauzéen. L'animation sera assurée par Mélissa, Amélie, Matthias et Hervé. *Informations auprès de Mélissa au 06 64 23 63 81 ou [accueil@sthlp@orange.fr](mailto:accueil@sthlp.orange.fr)*



## Recrutement de Sapeurs-Pompiers bénévoles



En France, ce sont près de 200 000 hommes et femmes qui font le choix de vivre un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études... Ils représentent 80% des effectifs totaux des pompiers au niveau national et c'est une exception Française pour laquelle nous devons agir pour qu'elle perdure. Chaque jour, ces femmes et ces hommes prouvent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

**Rejoignez-les en devenant Sapeurs-Pompiers Volontaires au sein du SDIS 79 et de la caserne de la Venise Verte.** Plus d'informations et contact sur [www.sdis79.fr](http://www.sdis79.fr) / 05 49 08 18 18.

## Recensement 2023 de la population

Les Objectifs du recensement :

- Déterminer les populations légales de la France et des circonscriptions administratives ;
- Décrire les caractéristiques des individus et des logements à différents niveaux de territoire ;
- Produire de nombreuses études locales notamment sur les trajets domicile-travail.



**Le recensement de la commune de St Hilaire la Palud se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023, 4 agents recenseurs vont être recrutés, les candidatures sont à déposer en mairie avant le 14 décembre 2022.**

## Bourse au bûcheronnage

Après avoir constaté que, d'une part, beaucoup de bois « se perd » dans le marais, et d'autre part que des particuliers cherchent à « faire du bois » pour se chauffer, le **Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin (SPFMP)** a décidé de mettre en place un service de « Bourse au Bûcheronnage ».

Le SPFMP a ouvert deux listes :

- Une liste des propriétaires (qui ont du bois à exploiter et ne veulent pas le faire eux-mêmes)
- Une liste des bûcherons (qui cherchent du bois à exploiter)

Au fur et à mesure des demandes, **les propriétaires ont accès à la liste des bûcherons et réciproquement**. Le SPFMP assure simplement cette mise en relation. Les conditions et négociations entre les deux parties sont menées directement entre elles et doivent donner lieu obligatoirement à l'établissement d'un contrat (exemple-type disponible au syndicat). Le syndicat doit être tenu informé des contrats établis, pour assurer un suivi et une bonne évolution du dispositif.

**Pour le moment, les candidats bûcherons sont nombreux mais les propositions de chantier sont rares !**

**Alors si vous avez des têtards à bûcher, des têtes de peuplier à débarrasser, des taillis à éclaircir, c'est le moment, inscrivez-vous !**

**Dans les usages, une part du bois exploité peut être attribuée au propriétaire**, selon l'accord avec le bûcheron.

*Si vous ne pouvez pas vous rendre sur place, pour raison de santé, d'éloignement ou de méconnaissance de vos propriétés, vous avez peut-être un voisin, un proche qui pourra assurer le relais sur place. Alors signalez-le au SPFMP.*



Vous pouvez contacter le SPFMP par téléphone auprès de Dominique Jaubert au 07 82 70 21 95 ou de Michel Brunet au 06 33 47 74 63, par e-mail à [sypfmp@gmail.com](mailto:sypfmp@gmail.com) ou par courrier postal : SPFMP / BP 52 / 79002 NIORT Cedex.

Et bientôt toutes les infos sur le site du SPFMP : <https://marais-poitevin.jimdo.com>



## Cimetière

Conformément au règlement validé par le conseil municipal lors de sa réunion du 21 juillet 2022, et à compter du 1er janvier 2023, l'accès au cimetière se fera par le portillon, le grand portail restant fermé sauf cas mentionnés à l'article 7 « circulation de véhicule » et pour lesquels, la clé devra être récupérée à la Mairie.



*Article 7. Circulation de véhicule.*

*La circulation de tout véhicule (automobile, scooter, bicyclettes...) est interdite dans l'enceinte du cimetière à l'exception :*

- Des fourgons funéraires.
- Des véhicules techniques municipaux.
- Des véhicules employés par les entrepreneurs de monuments funéraires pour le transport de matériaux.
- Des véhicules des personnes à mobilité réduite. Ces véhicules devront circuler à l'allure de l'homme au pas, ils ne pourront stationner dans les chemins qu'en cas de nécessité et ne stationneront que le temps strictement nécessaire.

Les horaires d'ouverture restent libres.

## Référencement communal (artisans, commerçants, services...)



Vous êtes artisans, commerçants, prestataire de service, créateur, artiste, etc..., et vous exercez votre activité (professionnelle ou non) à Saint Hilaire la Palud, faites-vous connaître auprès de la Mairie, Service Communication. Nous souhaitons pouvoir référencer au mieux ces activités sur le site internet de la commune afin de mettre en lumière la richesse, la diversité et le dynamisme des Paludéens, tout en leur offrant une visibilité supplémentaire.

**Si vous êtes intéressés, contactez Audrey Durand du Service Communication de la Mairie par e-mail : [shlp.communication@outlook.fr](mailto:shlp.communication@outlook.fr)**

*Si vous avez déjà été en contact avec la mairie à ce sujet il n'est bien sûr pas nécessaire de renouveler la démarche.*

# PLUi-D de Niort Agglo

## LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À HORIZON 10 ANS

L'arrêt du PLUi-D approchant (prévision : mars 2023), 4 réunions publiques le présentant dans sa globalité à la population de *Niort Agglo* sont prévues en fin d'année :

## NIORTAGGLO

COMMUNAUCÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU NIORTAIS



ENSEMBLE,  
CONSTRUISONS  
NOTRE TERRITOIRE  
PLUi-D

- Le mercredi 7 décembre 2022 à 20h30 à la salle des fêtes de Mauzé-sur-le-Mignon
- Le jeudi 8 décembre 2022 à 18h30 à la salle de la Baratte à Echiré
- Le jeudi 15 décembre 2022 à 20h00 à l'Hôtel de ville à Niort (salon d'honneur)
- Le mardi 10 janvier 2023 à 20h00 à la salle des fêtes de Beauvoir-sur-Niort.

*Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement dans toutes les communes du territoire de l'agglomération du Niortais. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol et s'imposera à tous les particuliers, entreprises ou administrations dans les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou encore les déclarations préalables. Sur notre territoire, il s'accompagne d'un volet Déplacement (PLUi-D) qui définit la politique de Niort Agglo en termes de mobilités.*

### Calendrier prévisionnel du PLUi-D :

- ▶ Présentation du projet de PLUi-D en décembre 2022
- ▶ Arrêt du PLUi-D en mars 2023
- ▶ Recueil des avis des communes et partenaires au printemps 2023
- ▶ Recueil des avis du public via une enquête publique à la rentrée 2023
- ▶ **Approbation et exécution du PLUi-D en janvier-février 2024**

## Expression du groupe minoritaire

Cette participation du groupe minoritaire au point info sera la dernière. Nous avons fait l'amer constat qu'après plus de deux ans de gestion de la commune, le groupe majoritaire siégeant au conseil est resté sourd aux propositions ou préconisations des quatre élus représentants 43% des votants aux dernières élections municipales. La démocratie participative prônée par cette majorité n'a jamais vu le jour. Les procès-verbaux des conseils ne reflètent que très partiellement ou jamais nos interventions. Nous refusons de continuer de nous battre tel Don Quichotte contre les moulins à vent. C'est pourquoi nous laisserons les Paludéens être seuls juges des décisions municipales. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'années et espérons que 2023 apporte une éclaircie dans cette conjoncture difficile.

Vos élus : D.Bremaud, M-CI Maillet, L.Roche, C.Spriet.

## Conseil Municipal

Les derniers conseils municipaux ont eu lieu mercredi 26 octobre et jeudi 10 novembre 2022, voici quelques points qui ont été abordés :

- Après en avoir délibéré, par vote à l'unanimité, les horaires de l'éclairage public ont été modifiés. L'extinction se fera désormais à 21h00. Pour plus d'informations à ce sujet, un article y est dédié dans ce Point Info.
- Le conseil a rendu un avis favorable à la modification du périmètre des monuments historiques dans le cadre de l'élaboration du PLUiD. Ce nouveau périmètre n'est plus une simple zone circulaire autour du monument classé historique mais prend mieux en compte le territoire et l'habitat alentour.
- Un *tracker solaire* (panneau solaire qui s'oriente en fonction du soleil) va être installé pour alimenter en électricité le Cocci Market.

**Retrouvez l'ensemble du compte-rendu, y compris l'essentiel des échanges, sur le site de la commune : [www.saint-hilaire-la-palud.fr/mairie/equipe-municipale/conseils-municipaux](http://www.saint-hilaire-la-palud.fr/mairie/equipe-municipale/conseils-municipaux).**

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 8 décembre 2022 à 20h15 à la mairie.